

Surveillance du marché Produits cosmétiques "sans conservateur" labellisés "BIO"

1. Introduction

Une enquête de surveillance du marché, de produits cosmétiques labellisés BIO et revendiquant soit l'absence de conservateurs ou de certains d'entre eux tels les parabens (esters de l'acide parahydroxybenzoïque) ou le phénoxyéthanol, a été initiée en 2008. Ces produits occupent une part de marché de plus en plus importante. Les labels "BIO" répondent à des cahiers des charges qui leur sont propres mais excluent, en général, une grande partie des conservateurs de la liste positive de la réglementation.

2. Surveillance du marché français

1. Origines des prélèvements :

Les échantillons des produits inclus dans cette enquête ont été transmis par les services d'inspection de la DGCCRF (20 produits) ou de l'Afssaps (DIE 8 produits) Un total de 30 échantillons, représentant 28 produits cosmétiques divers, a été prélevé sur le territoire national.

Les contrôles en laboratoire ont été mis en œuvre par le laboratoire de l'Afssaps (Direction des Laboratoires et des Contrôles DLC – site de Vendargues dans les unités microbiologie et physico-chimie).

Contrôles réalisés par la DLC sur le site de Vendargues :

Les 28 produits cosmétiques reçus sur le site ont fait l'objet d'un examen de l'étiquetage et de contrôles en laboratoire impliquant des essais en physico-chimie et en microbiologie.

- Méthode de contrôle en physico-chimie
La technique utilisée pour doser des conservateurs est une chromatographie liquide haute performance (HPLC) avec détection à barrette de diodes. La méthode utilisée permet la détection et le dosage de plusieurs conservateurs (15 sur les 53 inscrits dans la directive) dont 7 parabens (méthyl, éthyl, butyl, isobutyl, isopropyl, propyl et benzyl).
- Méthode de contrôle en microbiologie
Les contrôles de la contamination microbienne ont été mis en œuvre selon la Pharmacopée Européenne (édition en vigueur- chapitres 2.6.12 et 2.6.13). Les critères de conformité retenus suivent les recommandations du comité d'experts européens (SCCP) de décembre 2006. L'évaluation de la protection antimicrobienne a été réalisée selon la norme AFNOR NF T 75-611.

2. Résultats

Sur les 28 produits contrôlés, l'étiquetage mentionne :

- label **Ecocert** pour 16 produits,
- certifiés ou contrôlés **Visagro** pour 3 produits,

- certifiés **ICEA-AIAB** (Certification Bio-cosmétiques par organisme Officiel Italien) pour 2 produits,
- contrôlé **BDIH** (Charte BDIH « cosmétiques naturels ») pour 1 produit,
- mention « **naturel** ou **naturelle** » pour 6 produits.

Pour les produits revendiquant l'absence de paraben ou de phénoxyéthanol, les conservateurs identifiés sur les formules qualitatives sont les suivants : sel de l'acide benzoïque ou sorbique, alcool benzoïque et acide déshydroacétique.

Pour les produits revendiquant l'absence de conservateurs, la présence d'extraits végétaux et/ou d'alcool est souvent observée.

Allégations sur les produits	Sans conservateur de la liste positive	Sans paraben et /ou sans phénoxyéthanol	Total
Nombre de produits	12	16	28
Nombre de non conformité	1	/	1
Nombre d'analyses avec remarques	2	6	8

Sur l'ensemble des 28 produits testés issus du marché français, seul un produit a présenté une non-conformité, de part une importante contamination par une bactérie opportuniste (*Pseudomonas putida*). Ce produit a fait l'objet de mesures par les services de la DGCCRF (un retrait de 2 lots en stock et rappel de produits).

Les 8 autres produits ayant fait l'objet de remarques concernent pour 7 d'entre eux les essais physico-chimiques et pour 1 les essais microbiologiques. En physico-chimie ces remarques portent sur la présence de traces de conservateurs de sels d'acide benzoïque ou sorbique ou de méthylparaben à des teneurs comprises entre 0,01 et 0,04% dans les produits finis.

Un produit a fait l'objet également d'une remarque en lien avec une protection anti-microbienne insuffisante qui serait susceptible d'induire des risques microbiologiques pendant son utilisation.

3. Conclusion

Cette enquête de surveillance du marché français des produits "Bio", réalisée conjointement par l'Afssaps et les services de la DGCCRF, a permis de souligner, sur cet échantillonnage, une bonne qualité microbiologique de ces produits à l'exception d'un seul.

Parmi les produits revendiquant l'absence de paraben et/ou de phénoxyéthanol, on a constaté que les conservateurs utilisés sont les suivants : sel de l'acide benzoïque ou sorbique, alcool benzoïque et acide déshydroacétique (inclus dans la liste positive).

Sur 7 produits, la présence de traces de ces conservateurs ainsi que de méthylparaben a été mesurée à des teneurs de 20 à 60 fois plus faible que ne l'autorise la réglementation. Ces traces pourraient s'expliquer par l'utilisation de ces conservateurs dans les matières premières, notamment, celles d'origine végétale, et ne seraient pas destinés à protéger le produit fini.